

A EE • Falkenplatz 11 • case postale • 3001 Berne

Aux professionnels de la presse écrite et parlée

Berne, 26 avril 2013

Communiqué de presse

## **Nouvelle étape sur la voie d'une transition énergétique allégée**

**Après le vote très clair du Conseil national, c'est aujourd'hui la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil des Etats qui a approuvé l'initiative parlementaire «Libérer les investissements dans le renouvelable sans pénaliser les gros consommateurs». Avec cette décision, la transition énergétique reçoit un nouveau coup d'accélérateur.**

L'organisation faîtière A EE salue ce choix de la commission du Conseil des Etats pour trois grandes raisons. La révision anticipée de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC):

- libère quelques centaines d'entreprises grosses consommatrices d'électricité du prélèvement en faveur de la RPC. Dans la mesure où le prix du courant représente pour elles une composante importante de leurs coûts dans la concurrence internationale, il est en effet impératif pour elles de ne pas y être soumises. Cet allègement va plus loin que par le passé tout en évitant l'effet d'arrosage et permet en même temps aux gros consommateurs de s'approvisionner librement en électricité à des prix très concurrentiels;
- contribuera à réduire l'immense liste d'attente. A mi-avril 2013, il y avait plus de 21 500 installations photovoltaïques sur la liste d'attente pour les rétributions à prix coûtant du courant injecté de Swissgrid. Avec le projet 12.400, les petites installations photovoltaïques jusqu'à 10 kW ne pourront plus bénéficier de la rétribution à prix coûtant (RPC) et ne recevront désormais plus qu'un montant limité pour leur investissement (bonification unique);
- permet d'augmenter légèrement les suppléments pour la RPC. L'augmentation prévue de la compétence pour les suppléments RPC est modérée et financièrement supportable puisque ceux-ci passeront de 1,0 à 1,5 ct./kWh d'ici 2014. Elle permettra de réaliser tous les projets d'énergie hydraulique, éolienne, géothermique et de biomasse ainsi que la moitié des projets photovoltaïques actuellement bloqués sur la liste d'attente RPC. Pour ce qui est du développement des énergies renouvelables, la Suisse profite de la baisse des prix intervenue entretemps dans le prix de revient de ces techniques.

L'augmentation prévue est financièrement supportable et conduit à long terme à des prix avantageux et stables de l'électricité. Un ménage suisse moyen consomme 4000 kWh d'électricité par an. Avec l'augmentation de 0,5 ct. par kilowattheure, le coût annuel de cette hausse sera de 20 francs pour un ménage, soit Fr. 1,66 par mois. En outre, l'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables a fait baisser le niveau des prix à la bourse de l'électricité. Les courants solaire, hydraulique et éolien qui continueront d'alimenter le réseau à

des prix bas et variables après l'échéance de la RPC mettront les centrales électriques chères hors jeu et feront à long terme baisser les prix de l'électricité pour tous les consommateurs.

**Contact et informations complémentaires:**

Jérôme Christen | 079 213 42 56 | [jerome.christen@aee.ch](mailto:jerome.christen@aee.ch)

**À propos de l'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique A EE**

L'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique A EE s'investit aux niveaux fédéral, cantonal et communal ainsi qu'à l'étranger pour donner à la politique énergétique une orientation favorable au climat, à l'économie et à la population. Cet engagement passe par la promotion de l'énergie solaire, de l'exploitation énergétique du bois et de la biomasse, de la chaleur ambiante au moyen de pompes à chaleur et des énergies hydraulique, éolienne et géothermique. De même, nous nous impliquons en faveur de la rénovation des immeubles et des installations ainsi que dans l'amélioration du rendement des moyens de transport afin d'accroître dans tous les domaines possibles l'efficacité énergétique.

L'A EE est une association faîtière qui défend les intérêts des entreprises œuvrant pour une vie et une économie durables avec des solutions énergétiques performantes et innovantes. En effet, pour fournir des prestations concurrentielles sur le marché mondial, créer des emplois et améliorer la qualité de vie et le bien-être, ces entreprises doivent avoir une tribune pour plaider la liberté d'action dont elles ont besoin.

À cette fin, l'A EE informe le public et les décideurs, comble les lacunes, combat les préjugés, tisse des liens et favorise le dialogue entre les différents acteurs de la politique énergétique. Ce faisant, elle demeure toujours objective, équitable et impartiale.

[www.aee.ch](http://www.aee.ch)